

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2021

Le samedi 11 septembre 2021, à 9 heures 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion de la CCAS , 4 rue des préaux à Serbonnes, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 6 septembre 2021.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX, Mme Alexandra SERDIN, Mme Eve JANOT, M Renaud DE SAINT OURS, Mme Claire VARACHE, M. Christophe LE PREVOT, Nicolas CHARIOT , Mathieu VALLET

Absents : Didier MAHE, Laurent POIDEVIN, Christian PIAT, Benoit JOING (excusés)

Absents représentés : Anaïs BEDEKOVIC (pouvoir à Corinne GRELLET)

Secrétaire de séance : M Christophe LE PREVOT

Le procès verbal de la séance du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité (11 voix / 10 présents + 1 pouvoir)

Del N° 2021- 49 : Procédure de péril immeuble 16 rue M. Leclerc – autorisation du CM au Maire pour ester en justice dans le cadre de ce dossier

M le maire rappelle l'historique du dossier concernant l'immeuble sis 16 rue du Maréchal Leclerc pour lequel une procédure de péril a été engagée :

1°) demande de nomination d'un expert auprès du Tribunal Administratif de Dijon le 27 juillet 2021 , considérant que les propriétaires n'ont pas répondu aux différents courriers leur demandant de consolider le pignon de la maison.

2°) nomination et état des lieux réalisé par l'expert le 2 août 2021 et rapport confirmant l'existence du péril grave et imminent du fait du risque de chute de pierres sur la voie publique

3°) arrêté du maire en date du 17 août 2021 mettant en demeure les propriétaires de poser un grillage de protection dans un délai de 30 jours

4) Le propriétaire a fait installer un grillage de protection courant août et demande que la commune lève la procédure de péril afin de lui permettre de vendre l'immeuble .

5°) Le Maire demande que l'expert nommé par le TA vienne constater la mise en sécurité du bâtiment avant de prononcer la mainlevée du péril.

La compagnie d'assurance (GROUPAMA PVL) auprès de laquelle le sinistre a été déclaré au titre de la protection juridique demande à la collectivité de désigner un avocat qui interviendra en défense de ses intérêts

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le maire ,

A l'unanimité,

DESIGNE Maître Patricia CROCI avocat associé de la SCP REVEST – LOQUIN – NOGARET – de METZ à SENS pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier ;

AUTORISE le maire à ester en justice dans le cadre du présent litige et à signer toutes pièces relatives à cette affaire afin de la faire aboutir dans les meilleurs délais ;

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au BP 2021

Del N° 2021-50 : SDEY – maintenance préventive éclairage public – signature de la convention financière

M le maire rappelle que dans le cadre de la maintenance préventive de l'éclairage public , la commune a opté pour un forfait annuel proposé par le SDEY à raison de 3 visites préventives annuelles

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions financières annuelles relatives à la maintenance de l'éclairage public avec le SDEY.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

SDEY – programme travaux 2022

M le maire expose que comme chaque année le SDEY recense les besoins en travaux des communes adhérentes.

La commune est invitée à retourner sa demande de programmation avant le 1^{er} octobre 2021 pour 2022. (uniquement les nouvelles demandes de dissimulation, renforcement, sécurisation, démolition de cabine haute, d'éclairage public, extension)

M le maire, M. SAINTE-CROIX et M. CHARIOT ont rencontré le SDEY qui a effectué une étude d'opportunité concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux .

La parole est donnée à M. Nicolas CHARIOT qui informe sur l'avancement de ces projets :

1 : Bâtiment salle des fêtes.

Pose de panneaux sur la sdf

Puissance : 8 KWc

Pas de grosse consommation donc aucun intérêt à faire de l'autoconsommation.

L'intérêt se situe au niveau de la revente de production CA annuel de 1300 € attendu.

Retour sur investissement assez long.

2eme projet pose de panneaux sur SDF et les bâtiments municipaux

Puissance : 36 kwc

Nécessite une étude de faisabilité et reste à charge pour la commune 1280 € pour bénéficier des subventions du SDEY production <18 kw/h

Atelier municipal compte tenu de la structure vieillissante de ce bâtiment, un BE structure devra être sollicité pour savoir si la pose peut être effectuée cout prévisionnel de l'étude entre 2500 € et 8 000 €.

Temps de retour sur investissement 10 à 11 ans selon coût de l'étude de structure. (Inclus maintenance et subvention déduite).

Contrat de rachat de la production établi sur 20 ans. (ca annuel 3900 € estimation SDEY)

Cout du projet estimé à environ 40 000 €.

La commission travaux va travailler sur ce dossier dans les mois à venir.

2 : photovoltaïques Ecole

SDEY conseille un rachat total énergie avec retour sur investissement estimé à 6.6 ans.

Investissement estimé 20 000€ - CA annuel estimé environ 2 400 €/an

Nécessite une étude de faisabilité et reste à charge pour la commune 1280 € . Pour bénéficier des subventions du SDEY production > 18 kw/h

Subventions : SDEY = 20 % + DETR = 20 %

2 installateurs ont été contactés dont un qui conseille de l'auto-consommation avec mise en place d'une pompe à chaleur. L'auto-consommation implique zéro frais de raccordement.

Prime de 2 500 € pourrait être perçue à **confirmer** soit 500€/an sur 5 ans.

D'après le rapport énergétique du SDEY (automne 2020) et la consommation électrique 2020 de l'école , le retour sur investissement 4 à 5 ans (incluant les panneaux et pompe a chaleur avec régulation du flux d'air VMC). Coût brut 46 500 € , subvention DETR 20%, 30% par SDEY soit une part communale chauffage de 23 300 €

Economie énergie pour l'école selon rapport du SDEY 2/3 de la consommation.

Obligation de passer par le BE du SDEY pour une production >18kw/h.

Cout électricité actuel 8 500 € soit une économie attendue de 5 500€ selon SDEY - à confirmer par un B.E.

- Chauffage école
- Chaudière et projet de rénovation et réaménagement de la mairie.

La commission travaux étudiera dans les mois prochains ce dossier.

Monsieur le Maire évoque le nouveau **Contrat de Relance et de Transition écologique**

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

A ce titre sera établie une liste de nos projets sur 2 ou 3 ans pour informer le préfet qui doit faciliter l'accès aux aides et subventions de toutes natures.

Sécurité routière

Malgré la communication réalisée et la présence sur le terrain des services de la gendarmerie, on déplore toujours les mêmes infractions au code de la route : vitesse excessive, non respect des signalisations, nuisances sonores . La commission « travaux » aura une réflexion sur ce sujet afin de revoir la signalisation (radar pédagogique , coussins berlinois, mise en place de STOP) pour tenter de faire respecter les limitations de vitesse dans le village.

Décision modificative N° 2 : modification imputation compte cantine

M le maire expose que pour avoir une meilleure visibilité de la consommation des crédits et leur suivi pluriannuel , il convient de modifier l'imputation des dépenses relatives aux repas de cantine,

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la décision modificative suivante :

Diminution de crédits 11 700 € du compte 60623 « alimentation »

Augmentation de crédits + 11700 € au compte 611 « contrat de prestations de services »

Del n° 2021-51 : Budget assainissement : reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget de l'assainissement sur le budget principal

Vu les articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT,

Après renseignements pris auprès de M le trésorier de PONT SUR YONNE,

Vu le compte administratif 2020 , le compte de gestion 2020, la délibération d'affectation du résultat 2020 du service de l'assainissement , le budget 2021 du service de l'assainissement ,

Considérant que le reversement exceptionnel d'une partie du résultat d'exploitation du budget assainissement au budget principal de l'organisme public de rattachement est permis sous certaines conditions :

- 1) L'excédent dégagé au sein du budget annexe du PSIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation , à dessein , d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement . La redevance , devant être proportionnelle au service rendu, a pour seule vocation de couvrir la charge du service. Elle ne saurait permettre la réalisation d'un bénéfice.
- 2) Le reversement de l'excédent n'est possible qu'après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

- 3) Le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui devraient être réalisées à court terme.

Considérant que ces 3 critères cumulatifs sont remplis ,

M le maire propose au conseil municipal de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 du service d'assainissement au profit du budget principal 2021 de la Commune ,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal , à l'unanimité (11 voix POUR dont 1 pouvoir) , DECIDE de reverser un montant de 40 000 € du résultat d'exploitation du service de l'assainissement au profit du budget principal 2021 de la Commune ,

PRECISE que les décisions modificatives de crédits interviendront ultérieurement afin d'inscrire les crédits sur les comptes des budgets respectifs.

Affaires diverses :

Le Maire a communiqué les informations suivantes à l'assemblée :

- **Dépôts sauvages** : un dépôt sauvage de 6 sacs poubelles a été trouvé au bord de l'Yonne. Après recherche, un nom a été trouvé et la facturation des coûts engendrés selon le tarif voté en début d'année va être établie.
- **Trottoirs** : on va communiquer avec les administrés pour que chacun entretienne le trottoir devant sa propriété. Il n'est effectivement plus possible de traiter comme avant.
- **Eglise** : Olivier a travaillé sur le dossier qui sera transmis à la Commission Travaux. Il s'agit d'une base de travail pour pouvoir avancer.
- **Fibre** : les travaux durant l'été ont été compliqués avec les sociétés qui sont intervenues. En plus des nombreux poteaux plantés dans le village, deux problèmes ont été rencontrés :
 - Chemin du lavoir : une traverse du chemin a été faite et a été rebouchée d'une façon incorrecte puisqu'un affaissement était déjà constaté. Pour rappel, sur ce chemin, des poids lourds, engins agricoles, voitures, motos, vélos et piétons circulent. La société en charge des travaux est revenue et a repris la traversée. Le résultat est maintenant satisfaisant.

- Parking de l'école : la tranchée pour l'armoire a été faite en plein milieu du parking et non en traversant le terrain de pétanque comme cela l'avait été demandé, ce qui a détérioré la structure et le revêtement du parking qui avait été refait cette année. Un RDV avec les responsables des travaux a eu lieu, des photos leur ont été transmises avec un comparatif avant/après travaux. Une lettre recommandée leur a été envoyée pour leur demander de refaire le parking à l'identique.

Toutes ces informations ont été remontées au Conseil Départemental.

- **D 23** : dans le cadre des entretiens de dépendances des voiries départementales, une partie de la section de la RD 23 a été retenue en dérasement d'accotement et de curage de fossé. Les travaux devraient être effectués courant septembre. Il a été demandé aux agriculteurs s'ils étaient intéressés pour récupérer la terre.
- **Bouches à incendie** : une étude va être faite pour l'installation d'un point supplémentaire rue de la République.
- **Rentrée scolaire** : Mme Meunier (directrice de l'école de Serbonnes) a travaillé sur les protocoles sanitaires de l'école ; pour la cantine et garderie, le protocole reste identique.
La nouvelle classe est bien ouverte à Courlon. Au niveau du regroupement scolaire, 200 enfants sont scolarisés avec 85 petits Serbonnois et 115 petits Courlonnais. 46 enfants sont inscrits à la cantine de Serbonnes.
- **Aménagement des berges de l'Yonne** : Olivier et Corinne ont rencontré Nicolas Soret (Maire de Joigny, Président du PETR et Vice-Président de la Région) en tout début du mois de septembre pour présenter l'attrait touristique de notre village et demander la création d'une halte fluviale à Serbonnes financée par la Région. En confirmation, un courrier va être envoyé au Président de la CCYN qui va ensuite écrire à la Présidente de la Région pour appuyer notre demande.
- **CCAS** : le dossier a été évoqué avec le Président de la CCYN et un RDV va être organisé avec les responsables nationaux de la CCAS afin d'étudier les différentes solutions pour l'avenir du Centre de Serbonnes.

Questions des conseillers :

- Eve Janot : au niveau du PLUI, quel est le délai d'aboutissement ? A ce jour, seulement un diagnostic territorial a été établi et le PLUI va se construire en plusieurs étapes qui font l'objet de nombreuses réunions et validations et cela va prendre plusieurs années avant que le PLUI soit applicable.

- Renaud de Saint Ours : demande des nouvelles à propos des animaux en souffrance chez un administré. Les chèvres ont trouvé un nouveau propriétaire ; la volaille va rester chez la personne.

- Nicolas Chariot :
 - ✓ informe que des arbres débordent sur le chemin du halage et obligent les véhicules à empiéter sur le bas-côté de l'autre côté. Un devis d'élagage va être demandé.
 - ✓ constate que les trous de certains chemins n'ont pas été rebouchés (chemin des 3 sapins et chemin des Fontaines) – A voir pour mettre du concassé
 - ✓ demande un miroir à la sortie de la salle des fêtes pour une meilleure visibilité

La séance est levée à midi.

Le Maire,
Olivier MARTIN

Affiché le 16/09/2021